

Politique de Sécurité Routière



Objectifs

La politique en matière de sécurité routière d'Ascendi s'appuie sur son engagement ferme de promotion active de la réduction continue et systématique des indicateurs relatifs aux accidents de la route, notamment en ce qui concerne le nombre et la gravité des victimes humaines constatées sur le réseau qu'elle gère.

L'engagement d'Ascendi en termes de sécurité routière se manifeste par le respect de la législation, des règlements, des exigences contractuelles et des meilleures pratiques applicables, ainsi que et en particulier par une attitude proactive lors de l'identification, du suivi et du développement d'actions concrètes d'atténuation du risque de survenue d'accidents, en particulier d'accidents graves avec des victimes.

Lignes directrices

Les objectifs de l'exécution de la politique en matière de sécurité routière d'Ascendi sont les suivants :

- Enregistrer le géoréférencement des accidents, des incidents et de tous les autres problèmes liés ou associables directement et/ou indirectement aux accidents de la route sur le réseau qu'elle gère;
- Traiter et analyser systématiquement toutes les informations collectées ;
- Identifier les problèmes et les situations de risque de survenue d'accidents et leurs conséquences, et définir les plans d'actions individualisés destinés à l'atténuation respective;
- Définir des objectifs de réduction des accidents de la route dans le cadre de la stratégie de développement durable de l'organisation;
- Élaborer et exécuter des plans pluriannuels de sécurité routière, dans lesquels les objectifs quantitatifs et qualitatifs d'amélioration des indicateurs relatifs aux accidents de la route sont définis, et stipuler les actions concrètes nécessaires pour réaliser ces objectifs, notamment en ce qui concerne (a) l'organisation et les modèles de fonctionnement et d'exploitation et (b) les interventions de maintenance, d'entretien, de mise à jour et d'amélioration de l'infrastructure, ses équipements et ses systèmes de contrôle, d'information sur le trafic et de support aux utilisateurs;
- Promouvoir l'adoption de comportements sûrs, aussi bien des travailleurs au service de l'organisation que des conducteurs et des autres utilisateurs des voies, en y incluant la réalisation d'actions de sensibilisation auprès des conducteurs en général et d'autres publics cibles, notamment les enfants d'âge scolaire;
- Collaborer activement avec les autorités, les organisations publiques ou privées et d'autres parties concernées importantes pour la promotion de la sécurité routière, tant au niveau national qu'international, en tenant compte de leurs besoins et attentes ;
- Divulguer de forme transparente l'évolution des indicateurs relatifs aux accidents de la route sur le réseau qu'elle gère et les mesures associées mises en place;
- Mettre en place et maintenir un système de gestion de la sécurité routière conformément au référentiel de la norme NP EN ISO 39001, en assurant le respect des exigences applicables et en promouvant son amélioration continue.